

une date arbitraire comme celle du 9 décembre. Alors, pourrait-il, lui, informer le Sénat de ce que le gouvernement a en tête en fixant une date comme celle du 9 décembre, une date qu'il ne veut pas bouger?

● (1415)

[Traduction]

**Le sénateur Perrault:** Honorables sénateurs, je n'ai évidemment pas l'intention de relancer un débat qui a eu lieu au Sénat. En fait, il serait contraire à notre Règlement de débattre de nouveau une motion sur laquelle le Sénat s'est prononcé. Mais je sais que l'honorable sénateur est toujours à la recherche de renseignements et d'éclaircissements et j'apprécie l'intérêt qu'il manifeste à ce sujet. Je pense que son éloquence saura persuader les membres du comité mixte d'accéder finalement à sa demande. Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises que si l'on pouvait justifier la prolongation des audiences du comité, les membres du gouvernement envisageraient certainement la chose. Nous pouvons donc dire, je pense, honorables sénateurs, que la question n'est peut-être pas encore définitivement réglée.

**L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, puis-je poser une question supplémentaire sur le même sujet? Lorsque nous nous sommes intéressés aux limites de temps imposées à la Chambre, je me souviens bien que le leader du gouvernement nous a garanti que le comité pourrait faire ses propres recommandations à cet égard. En fait, comme l'a dit mon cher collègue, il a fait une recommandation négative.

Mais en comité, on nous a de nouveau donné l'assurance qu'il était inutile de désespérer, car on demanderait aux leaders de dire ce qu'ils en pensaient à l'extérieur du comité. Je pose maintenant la question suivante au leader du gouvernement: en tant que représentant du Sénat, lui a-t-on demandé de participer à ces consultations?

**Le sénateur Perrault:** Honorables sénateurs, comme je l'ai dit en réponse à l'honorable sénateur Asselin, il est possible que cette question n'ait pas été réglée définitivement. Permettez-moi de vous l'assurer. Le comité mixte n'a pas terminé ses audiences; il nous reste encore de nombreux témoins à entendre et il est parfaitement possible que le comité présente son rapport le 5 décembre ou avant, certainement le 9 décembre pour recommander au Sénat et à l'autre endroit, compte tenu des mémoires et des demandes supplémentaires qu'il aura reçus, par exemple, de la part de certaines associations, d'organismes ou de particuliers de prolonger ses audiences.

● (1420)

Il est peut-être trop tôt pour prendre une décision définitive au sujet de la proposition de prolonger les audiences. Quant à la participation du Sénat à cette décision, je puis vous assurer qu'elle sera considérable.

**Le sénateur Roblin:** J'en suis fort aise car jusqu'à maintenant nous n'en avons eu aucune preuve. Pour le moment, seuls les députés de la Chambre des communes ont été consultés. Il

s'agit d'un comité mixte et quand j'ai entendu certains de ses membres affirmer que les «leaders» seraient consultés, j'avoue avoir cru, dans ma grande naïveté, qu'il s'agissait peut-être également des leaders du Sénat. S'il n'en est rien, on devrait alors nous en informer; autrement, pourquoi alors n'avons-nous pas été invités à ces consultations?

**Le sénateur Perrault:** Honorables sénateurs, le Sénat n'a certainement pas été exclu de cette étude sur notre constitution. La contribution de dix de nos sénateurs aux délibérations de ce comité se révèle des plus actives et des plus utiles. Par ailleurs, en ma qualité de leader du gouvernement au Sénat, je participe à maintes discussions relatives à l'activité de ce comité et à la position du gouvernement. En outre, quiconque croirait que le coprésident représentant le Sénat, le sénateur Hays, est simplement un homme de paille qui ne participe nullement au processus de prise de décisions, aurait tout à fait tort.

**Le sénateur Roblin:** Mon honorable collègue évite de répondre à la question. Je sais parfaitement bien, à son instar, qu'en ce qui concerne les membres de ce comité, la question ne relève plus du tout de leur compétence et a été confiée aux leaders. Mais qui sont ces leaders? Compte-t-on parmi eux des sénateurs? Voilà où je veux en venir.

Mon honorable collègue m'a avoué bien franchement, et je lui en sais gré, qu'il n'a pas été consulté par les leaders de l'autre endroit au sujet de la prolongation de la durée du mandat de ce comité. A mon avis, par «leaders», il faudrait entendre, en toute modestie, si ce n'est moi-même, du moins mon collègue, le leader de l'opposition au Sénat, et son adjoint en son absence. Mais en ce qui me concerne, je n'ai pas entendu parler de quoi que ce soit.

Je ne sais pourquoi l'on exclut le Sénat des décisions prises. Ce n'est pas le comité qui les prend. Les membres du comité nous l'ont dit. Ces décisions sont prises à l'extérieur par nos maîtres.

**Le sénateur Perrault:** Honorables sénateurs, j'avoue être surpris que l'honorable sénateur Roblin s' imagine rejeté de toutes parts simplement parce qu'on a négligé de l'inviter à faire un petit brin de causette avec les chefs politiques de l'autre endroit. Toutefois, puisqu'il reconnaît l'utilité des discussions entre leaders, et qu'il l'a dit publiquement et de façon aussi éloquente qu'à l'accoutumée, avec l'appui de l'honorable sénateur Asselin qui a abordé la question aujourd'hui, je serai très heureux de m'entretenir avec le leader de l'opposition au Sénat pour en discuter avec lui.

Je ne pense pas que les députés se sentiront rejetés si on ne les invite pas à participer aux discussions des leaders à la Chambre. Je suis persuadé que le distingué leader adjoint du gouvernement au Sénat se fera un plaisir de participer à cette réunion, tout comme, j'en suis sûr, le leader adjoint de l'opposition.

**Le sénateur Marshall:** Le distingué leader adjoint de l'opposition.